



COMMUNIQUE DE PRESSE

L' Argent Au Détriment Du Vivant

La Saône-et-Loire rejette le « loup » mais déjà sort les billets

Blanzy, le 23 août 2020 - Force est de constater que la Saône-et-Loire ne fait pas exception à la règle. Désormais, toute attaque sur troupeau est systématiquement imputée à *Canis lupus italicus* ; et il est d'ors et déjà question d'indemnisations alors qu'aucune preuve factuelle et scientifique de sa présence réelle sur le département n'a encore été apportée publiquement.

Le Klan du Loup rappelle que seule l'ADN peut être retenue à titre de preuve. Et ce fait est implicitement reconnu par la Préfecture dans son point de situation du 19/08/2020, où elle ajoute également : « *Si l'expertise des relevés descriptifs permet de lever sous quelques jours l'hypothèse d'une origine lupine (ou non), les analyses ADN (...) requièrent des délais plus longs (jusqu'à plusieurs semaines).* »

La tendance est donc la même ici comme ailleurs en France (c'est le préfet de Lyon qui chapeaute le « dossier loup » pour l'ensemble du territoire national) : on met de « l'argent (du contribuable...) sur la table » et on tire sur « le gêneur », probablement sous la pression d'une industrie ovine bien au fait des retombées financières qu'elle va en tirer.

L'association Le Klan du Loup invite donc la DDT et la profession ovine à profiter de ces « plusieurs semaines » pour mettre en place tous les moyens de protection nécessaires auprès des éleveurs demandeurs (ce qui aurait dû être fait depuis très longtemps, présences de chiens errants ou divaguants obligent...), et surtout **à s'assurer que l'ensemble des dispositifs auront été parfaitement installés.**

En effet, il ne suffit pas de « jeter » une clôture électrique dans une pâture, ou « lâcher » des chiens de protection pour dire que le troupeau est bien protégé.

Selon Madame la députée Josiane Corneloup (sic), «*les indemnisations des attaques de loup ont représenté 30 millions d'euros*» en 2019.

Selon Ouest-France (article du 22/07/2020), ce montant serait même de 64 millions d'euros !

Dans ces conditions, n'y a t-il pas urgence à donner accès à ces indemnisations uniquement sous certaines conditions ?

- aux vues des **résultats d'analyses ADN croisés** prouvant scientifiquement la prédation par *Canis lupus italicus*,
- seulement pour les éleveurs ayant fait le choix de mettre en place **l'ensemble des dispositifs de protection** mis à leur disposition,
- s'assurer que ces dispositifs n'aient subi aucune détérioration par négligence au fil du temps, et étaient **parfaitement opérationnels au moment d'une prédation.**



La profession ne pourra qu'approuver, puisque des économies seront faites, au lieu de «donner des millions d'argent public en dédommagement».

Certes, le contribuable de Saône-et-Loire risque de constater que ces indemnités ne sont pas toujours justifiées et combien l'argent prime, de nos jours, sur le Vivant.

Les vrais éleveurs doivent être formés (si besoin), accompagnés et suivis dans leurs démarches de protection au long court, afin de garantir la pérennité de leurs installations intégrées dans une biodiversité que la très large majorité des Français veulent vivante.

Les contribuables et la faune sauvage ne doivent plus payer les commissions des gouvernements successifs.

La Saône-et-Loire saura-t'elle se montrer à la hauteur et tenir le rôle de précurseur ?

Contacts :

Mme Muriel Liviero (Responsable Saône-et-Loire)

Tel : +33 (0) 619 834 810

Mail : tresorier@loup.eu

M. Rodolphe Gaziello (Président-Fondateur) :

Tel : +33 (0) 651 873 189

Mail : president@loup.eu

Site officiel : <https://www.loup.eu>

Facebook : <https://www.facebook.com/kdloup>

Twitter : @LeKlanduLoup
